

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire :

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration :

71a RUE SAINT-JACQ
MONTREAL

TELEPHONES :

REDACTION : Ma 0
ADMINISTRATION : 1ain 7461

BOITE A SURPRISES

Les comptes publics de la province de Québec sont une inépuisable boîte à surprises. Le main plonge presque au hasard dans ce gouffre et toujours elle en retire quelque étonnant bibelot.

Prenez, par exemple, le dernier rapport du Ministère de la Colonisation (pour l'année finissant le 30 juin 1909). Vous y trouverez, aux pages 167 et suivantes, un tableau donnant l'état détaillé de l'emploi de la somme de \$25,701.44 entrée sous le titre de "Visites et Explorations" dans le tableau No 1.

Vous avez tout de suite la vision de longues courses à travers les territoires inexploités de la province ou dans les régions nouvellement ouvertes à la colonisation.

Et de fait les dépenses de voyage de M. Gastonguay et ses aides peuvent légitimement figurer dans ce tableau; mais l'on se demande par quel prodige d'ingéniosité on a réussi à classer dans les "Visites et Explorations" du Ministère de la Colonisation l'argent payé à M. Georges Bellerive de Québec, "pour cent exemplaires de son livre: Orateurs canadiens-français", et qui figure à la page 172 de ce document.

Est-ce que le ministre remet à chacun de ses explorateurs un de ces volumes pour charmer les loisirs de ses longues promenades à travers la forêt ou pour faire retentir sous les voûtes des grands bois les accents de Chapleau et de Mercier?

On se demande pareillement en vertu du quel principe de comptabilité, le gouvernement peut classer dans les "Visites et Explorations" les frais de bureau de M. Carufel, l'agent de colonisation de Montréal. Les \$372.00 payés pour le loyer du bureau de M. Carufel, les \$16.00 de taxes d'eau, les \$19.13 de gaz et d'électricité, les \$80.52 de fournitures de bureau et d'articles de toilette, les \$40.99 donnés aux femmes de peine pour le nettoyage du bureau, peuvent être des dépenses absolument justifiées, de même que les \$85.00 payés au gardien et au commis du bureau; mais on ne voit pas du tout ce que toutes ces dépenses ont à faire avec les "Visites et Explorations".

Il en est ainsi du traitement de M. Ferdinand Audet, agent de colonisation de Québec, qui ne semble pas, d'après son propre rapport, avoir fait la moindre visite ou exploration en dehors des limites de la bonne ville de Québec.

On se demande pareillement pourquoi figurent, au compte des "Visites et Explorations", les \$110 payés à M. Georges Belleau, secrétaire de la Branche de Colonisation, sous le titre: "Salaire du 17 mai au 18 juin 1909"; pourquoi les clercs surnuméraires employés durant la session émarginent au même budget pour \$1,288.50, etc.

On a classé, dans ce budget des "Visites et Explorations", jusqu'à \$200.00 donnés aux églises des cantons pauvres, que personne ne reprochera au gouvernement, mais qui ne paraissent avoir avec les "Visites et Explorations" que de lointaines relations.

En fait, ce compte des "Visites et Explorations", nous offre un exemple typique de la façon dont sont établis les comptes publics de la province.

Il est possible que la plupart des dépenses groupées sous ce titre soient justifiées, mais elles sont inscrites de façon à tromper le public, qui ne voit que les chiffres d'ensemble, et à dissimuler le caractère réel de certaines dépenses.

Cette tromperie organisée se retrouve partout. Dans le même compte nous relevons par exemple: \$860 d'"allocation spéciale" attribuée à M. J.-N. Gastonguay, \$800.00 d'"allocation" à M. P. Gibault, commis, \$400.00 à M. Thos. Sheehan, commis, \$1,000.00 d'"allocation" à M. J.-H. Savary, secrétaire de la Branche de Colonisation, "du 1er janvier 1909 au 30 juin 1909", \$500.00 d'"allocation" à M. Odessa Piché, messenger, \$300.00 à M. Joseph Marcoux, commis, \$100.00 à M. Benoit Charette, commis, \$800.00 à M. J.-S. Brassard, assistant-comptable, \$100.00 à M. J.-G. Vincent, commis, etc.

Il est possible que ces allocations soient justifiées, mais alors pourquoi n'avoir pas tout simplement élevé le traitement de ces messieurs au chiffre que l'on croyait convenable?

Qu'on ne s'imagine pas qu'il s'agit de services supplémentaires, de travaux faits en dehors des heures de bureau et qui méritent une récompense exceptionnelle! Lorsqu'un de ces employés fait des "travaux supplémentaires", le ministre a soin de l'en récompenser et de dire pourquoi.

C'est ainsi qu'aux pages 168 et 169 du même document, nous constatons que M. Donovan, secrétaire particulier de M. Devlin, a touché \$849.65 pour "dépenses de voyage et services supplémentaires"; que M. Alfred Pelland a reçu \$555.00 pour "services supplémentaires et dépenses de voyage" et M. Arthur Gagnon, comptable, \$550.00 pour "services supplémentaires et compilation de documents".

Les allocations sont donc purement et simplement des augmentations de traitement auxquelles on n'a pas le courage de donner leur vrai nom, et par le moyen desquelles on trompe le public sur la véritable échelle des salaires au Ministère de la Colonisation.

Et la chose en vaut la peine, puisque le seul M. Savary a reçu une allocation de \$1,000.00 pour six mois de traitement et qu'il figurait au budget de l'année précédente pour une allocation de \$600 (année 1907-1908), plus \$200.00 de services supplémentaires.

Le ministre dira peut-être que ces mesadues existaient avant lui au département. Il est au moins coupable de les avoir laissées se perpétuer.

Et quels qu'en aient été les initiateurs, nous demandons qu'elles disparaissent pour que les comptes publics de la province de Québec soient établis d'une façon intelligente et honnête et qu'ils ne restent pas un moyen de "blaguer" et de tromper le peuple qui solde les frais de cette danse des chiffres.

OMER HEROUX.

La marine de guerre et M. BOURASSA l'élection de St-Jean

EN EUROPE

On peut juger de l'effroyable impopularité de la marine de guerre dans la province de Québec par l'énorme effort que les ministériels tentent pour empêcher qu'on n'en parle dans Saint-Jean.

L'an dernier, non pas dans une conférence quelconque, mais dans une conférence prononcée à l'occasion d'un voyage officiel, et dont il a été fait mention dans les discours du trône, M. Tascheau déclarait que nous étions prêts à nous jeter dans le gouffre du militarisme impérial.

Il y a quelques mois, M. Gouin, premier ministre de la province, venait présider à Montréal la réunion où M. Laurier devait spécialement faire la défense de sa marine de guerre.

Il y a dix jours, le "Canada-Français", le journal ministériel de Saint-Jean, disait: Il faut que Saint-Jean soit la revanche de Drummond et Arthabaska, et le "News" invitait ses lecteurs conservateurs à voter pour M. Gouin, l'un des piliers de l'Empire.

Mais les orateurs ministériels n'avaient pas tâté depuis vingt-quatre heures l'opinion de Saint-Jean, qu'ils criaient à qui mieux mieux: Ne parlons pas de la marine de guerre, ça ne nous regarde pas. Les malins prétendent que le rédacteur du "Courrier de Saint-Jean" s'est fait servir, depuis huit jours, les plus étonnantes oburgations.

Mais de qui sera-ce la faute s'il est question de la marine de guerre dans Saint-Jean? Ne sera-ce pas celle de M. Tascheau et de M. Gouin, celle du "Canada-Français" et du "News"?

Ils ont semé le vent. S'ils récoltent la tempête, ils n'auront à blâmer que leur propre impudence.

H. BLONVILLE.

Pour le Monument Dollard

L'A.C.J.C. (casier, 2183, Montréal) accuse réception de la contribution suivante: Cercle Saint-Charles No 10 de l'Alliance Nationale, Pointe Saint-Charles, \$5.00. Le chèque porte les signatures de MM. Anatole Lachapelle, président et Sim. Laprade, trésorier.

C'est le temps de commencer à songer aux éternelles que l'on se propose d'offrir. N'oubliez pas d'inscrire le nom de Dollard sur votre liste principale et de réserver une belle offrande pour le fond du monument. C'est pour l'honneur de la patrie canadienne et de la cité de Maisonneuve.

BILLET DU SOIR

UN LOCK OUT

Le riche John D. Rockefeller vient de donner \$10,000,000 à un comité chargé de travailler à la suppression de la guerre internationale.

Il n'y a pas à dire, c'est un beau geste, mais je doute qu'il soit imité par bien des gens.

Pour ma part, je déclare, bien franchement, que j'en suis tout à fait incapable. Et vous?

D'abord, je ne possède aucune mine à Golconde ni même à Porcupine et il n'y a pas assez longtemps que je fais du journalisme pour avoir empilé un nombre aussi imposant de dollars.

Tout le monde sait bien, d'ailleurs, que le "Devoir" n'est pas un ratelier et que, dans l'opposition, il n'y a vraiment pas moyen de "boodler".

C'est donc déjà une raison majeure pour m'abstenir du versement de pareille somme.

Mais il n'y a pas que la question d'argent qui m'arrêterait d'en mettre dans une affaire comme celle-là.

Il y a aussi le principe.

On voit que M. Rockefeller fait, depuis de longues années, dans les huiles; cette position qui n'a, en somme rien de bien déshonorant, a ceci de commun avec la musique, qu'elle adoucit considérablement les mœurs. Outre ses propriétés lubrifiantes, elle fait voir tout en rose, y compris le caractère de ses contemporains.

Vraiment, il faut avoir de quoi faire trois bons repas tous les jours, dans le petit moins, pour se tromper ainsi sur les instincts belhiques de l'animal à deux pieds qu'on appelle l'homme.

Tout petit, déjà, son plus grand plaisir est de jouer aux soldats, à la guerre.

Dans ces armées au quarante milème, les promotions sont nombreuses et rapides; tous veulent être généraux ou tout au moins colonels; on pourrait se croire dans une république de l'Amérique Centrale, où les officiers supérieurs sont, aussi nombreux que les simples soldats.

Plus tard, on se cogne de collègue à école, etc.

Bref, partout et toujours, le monde est régi par la loi du plus fort.

Puis si on supprimait les conflits internationaux, que ferait-on de ceux qui les font naître, de ceux qui les régissent, de ceux qui en vivent, et surtout, de ceux qui en meurent?

Les ministres de la guerre, trouveraient assez facilement un autre fromage bien gras pour se loger, dût-on, afin les caser, créer un département des affaires intérieures où les suivraient leurs ronds-de-cuir. Peut-être, comme ces affaires intérieures sont nombreuses, dans tous les pays, pourrions-nous lui adjoindre son collègue de la marine qui se trouverait lui aussi, mis à pied.

Mais il resterait pour compte, les fabricants d'engins de guerre, en tout genre, les fournisseurs pour matériel militaire de différentes sortes, depuis les boulets de tûn jusqu'aux canons de 14 pouces, des cuirassés, en passant par la balle de son et "le singe" en conserve.

Que ferait-on aussi des millions d'hommes qui, dans tous les pays, dits civilisés, veillent sur la paix de la nation en se préparant à la guerre?

Is tomberaient, officiers en tête, comme la misère sur le pauvre monde, dans les carrières et les métiers déjà tant encombrés.

Non, mais, pour un Lock Out, ça serait un beau Lock Out.

JOSEPH VERVIERS.

LA POLICE

IL FAUT AUGMENTER L'EFFLACTIF

Messieurs les Commissaires municipaux ont décidé de ne pas augmenter cette année l'effectif de la police.

Montréal compte aujourd'hui près de cinq cents milles de rues et autant de ruelles; elle couvre une superficie de trente mille acres par suite des dernières annexions, soit une augmentation de dix-huit mille acres depuis un an.

Sa population s'est accrue en proportion de sa superficie, si l'on excepte certains quartiers peu habités: la Côte-des-Neiges, Rosemont, Bordeaux.

Chaque homme de police en service est tenu de parcourir une distance qui conviendrait à cinq agents, et même dans les parties commerciales de la ville, il n'a pas le temps, de nuit ou de jour, de surveiller convenablement son district.

Aussi, la pègre multiplie ses coups d'audace sans qu'il soit possible à une Sûreté mal organisée et à une police impuissante de prévenir ou de punir, à moins que le hasard, ce grand auxiliaire de toute recherche, ne vienne constamment favoriser le travail des fonctionnaires surmenés.

La Sûreté est mal organisée. Ce n'est pas avec trente agents sans ressources pour leurs dépenses incidentes, sans perspective d'avancement au-delà d'une pitance qui leur permet d'exister—leurs obligations sont plus fortes que celles des simples gardiens de la Paix—sans encouragement dans le harcèlement des rapports innombrables qui déferlent chaque matin sur leurs pupitres, ce n'est pas avec cette poignée d'hommes qu'on peut recouvrer le butin des voleurs, qu'on peut le rendre aux victimes, et qu'on peut enfin traquer en justice ceux qui menacent et qui pillent la Société.

La police est impuissante. Les chiffres sont trompeurs. Il y a plus de six cents nous, dans le personnel de la police municipale; mais combien d'hommes sur ce chiffre sont en service à chaque heure du jour.

L'effectif comprend aujourd'hui pour tout le travail, le chef, le sous-chef, trois inspecteurs de district, un quartier-maître, un inspecteur des mœurs: un instructeur, un inspecteur du pain, un vétérinaire, ayant grade de capitaine; vingt-et-un capitaines de districts, quarante-et-un lieutenants, quatre secrétaires, un chef de Sûreté, un sous-chef, vingt-huit détectives, trois télégraphistes et téléphonistes, une matrone (poste central), vingt-et-un sergents, deux tailleurs, sept hommes de police à cheval, quatorze conducteurs de patrouille, vingt hommes de réserve, un messenger, un gardien du gymnase, deux conducteurs pour "panier à salade", six agents des mœurs, vingt faisant du service spécial, quatre charpentiers, menuisiers et plombiers, et enfin les simples agents.

En moyenne, il y a quinze malades par jour, et quinze hommes en congé, en vertu d'un règlement qui accorde onze jours de repos par année à chaque homme du service.

Cela fait immédiatement deux cent cinquante personnes à peu près qui ne sont pas en service actif de surveillance dans les rues.

Il reste quatre cents hommes qui doivent se relever par quarts. Comme il faut garder quelqu'un au poste, en réserve pour les cas d'urgence, il s'ensuit que jamais il n'y a plus de cent trente ou cent cinquante hommes occupés à protéger huit cents milles de rues et de ruelles.

Et les Commissaires disent qu'ils ne peuvent augmenter l'effectif de la police, parce que les échevins ne veulent pas leur donner le moyen de faire cette réforme.

Vraiment, c'est désolant. Nous payons des taxes élevées par le loyer, par l'impôt direct sur l'eau, par le prix des provisions et de l'ameublement, qui aident les fournisseurs à régler leurs taxes d'affaires.

La valeur immobilière s'accroît tous les jours, et les revenus de la ville s'augmentent d'autant.

Il n'y a pas d'argent dans les coffres de Concordia pour protéger ces richesses.

NOS ANCÊTRES LES GAULOIS

"Si vos quelques arpents de neige sont devenus un foyer de civilisation européenne, c'est, dans une large mesure, à la Gaule que vous le devez."

Telle a été la conclusion de M. Gustave Fougères, parlant hier soir, sous les auspices de l'Alliance française, de la Gaule préhistorique et de ses monuments. C'était très adroit de tirer de la période préhistorique une remarque d'actualité et d'intérêt local, en y intercalant une citation historique que le Canada français n'a pas encore pardonnée à Voltaire.

M. Gustave Fougères, professeur-adjoint à l'Université de Paris, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, a assuré au public nombreux venu pour l'entendre, qu'il ne fallait pas prendre à la lettre le portrait en pied que fait Labadie de l'archéologue qui "prend volontiers de vieilles casseroles pour des casques romains."

La remarque était superficielle: M. Fougères est un parisien d'une élégance qui avait dissipé les derniers préjugés quant à la personne de l'archéologue.

La première période gauloise sur laquelle on possède quelques notions, celle de la pierre taillée, ou âge paléolithique, date d'environ vingt siècles avant l'ère chrétienne; nous disons environ parce que, naturellement, il n'existe pas de documents qui permettent de donner des dates exactes. A cette époque, on ne connaissait que les armes et les outils d'une forme massive, grossière et incomplète. Un peu plus tard, cependant, on utilisa le bois des rennes, ce qui permit d'apporter des améliorations aux objets le plus usuels, et d'en augmenter le nombre.

Vers la fin de la période de la pierre taillée, il se produisit un changement important dans l'habitation. Pour fuir les bêtes féroces, les Gaulois quitta la caverne et se bâtit des maisons sur pilotis, dites habitations lacustres.

Puis vint la période de la pierre polie, ou âge néolithique, où, grâce au polissage pratiqué, patiemment avec du sable très fin, on donna aux armes et à tous les objets une forme plus délicate, voire une certaine élégance. Environ quinze cents ans avant Jésus-Christ on découvrit le bronze, premier métal connu, avec lequel on fabriqua des armes, des aiguilles et des ustensiles divers, et des pointes de lances d'une courbe presque parfaite. Un peu plus tard, ce fut la période du fer. Alors les Gaulois s'installèrent pour la vie et pour la guerre, se procurant d'armes et d'objets élégants et commodes.

La Gaule préhistorique eut aussi ses arts, arts naïfs et maladroits, mais témoignant déjà du sens des proportions et du mouvement chez les Gaulois. M. Gustave Fougères nous montre sur la toile un renne gravé sur une canne, "qui devait être, dit spirituellement le conférencier, le bâton de maréchal de l'époque"; il nous fait voir aussi un hippopotame, un bison, des chevaux, des poissons. La silhouette est suffisamment bien esquissée pour nous permettre de reconnaître l'animal, auquel l'homme des cavernes a su donner une attitude très vivante. C'est l'enfance d'un art plein de promesses, de promesses que certains exposants du salon des Indépendants ne réalisent pas encore aujourd'hui.

Les dolmens et les menhirs, que l'on retrouve en très grand nombre dans la Bretagne de nos jours, sont la plus importante manifestation de la sculpture gauloise préhistorique. On possède encore un menhir d'une hauteur de vingt mètres. On a retrouvé, cependant, un dieu gaulois, une déesse la cavalière, un Jupiter et quelques autres monuments.

Les Gaulois se sont approprié la civilisation romaine, et ils ont rendu par là un immense service, non seulement à la France, mais à la civilisation toute entière. Ils ont eu l'intelligence de comprendre la supériorité de la civilisation sur la barbarie, et ils se sont soumis, à Rome, non pas à un maître, mais à un principe.

Un siècle après la conquête de la Gaule par Rome, les jeunes Romains allaient puiser l'instruction dans les universités gauloises. Le conquérant a eu la sagesse d'appliquer au peuple conquis une politique qui s'adaptait parfaitement à ses usages. Les soldats gaulois s'enrôlèrent dans les armées romaines, et ils donnèrent même un empereur à la Rome, Antonin. Et l'on peut dire que c'est grâce à ce rôle honorable que la civilisation occidentale a été sauvée, survivant aux époques troubles des invasions, et à la période obscure du moyen-âge.

JULES TREMBLAY.

LA CAMPAGNE DANS ST-JEAN

Une insulte aux vieux rouges. --- Chez Henri Hébert. --- Le vrai foyer canadien. --- Un mot à retenir. --- Le malaise ministériel s'aggrave. --- A propos des compagnies d'assurances. --- Une seule loi, deux applications.

Saint-Jean, 19. — Trois ministres, vous disais-je, hier, ont été mandés dans le comté. J'ai oublié de vous parler du troisième, M. J.-Ernest Caron.

Pensez ce que vous voudrez de mon appréciation. Je crois que la venue de M. Caron dans les circonstances, est, au point de vue politique, une injure que les vieux rouges de Saint-Jean ne méritent pas.

Que M. Devlin demande au parti ministériel de rester solide autour du gouvernement, passe. Que M. L. J. Gauthier, libéral dans l'Assomption, incoloie au club Lafontaine, y aille lui aussi de ses recommandations sentimentales, c'est déjà fort. Mais que M. J.-Ernest Caron nous vienne prêcher le respect au chef et la soumission au parti, cela, c'est trop fort.

Vous connaissez son histoire politique. La première fois qu'il se présenta, il avait pour parrain à Saint-Jean Port-Joli, l'hon. Thomas Chapias, un bon conservateur, si je ne me trompe, je n'en fais reproche ni à l'un ni à l'autre. En ce temps-là le comté de l'Islet, libéralisé par les Déchêne, était un terrain difficile pour les conservateurs. Un intrigant s'efforçait de briser la croute pour eux. Ils le prirent en exigeant des garanties. Des tacticiens je ne dis rien; je m'occupe de l'instrument. M. Caron fut défilé. Il attendit sa revanche. Les Déchêne disparurent et le parti libéral plus fier qu'aujourd'hui, ne voulut pas de M. Caron. Il choisit M. Carboneau pour candidat. Repoussé par M. Laurier, M. Caron se rapprocha des bleus, non pas ouvertement, mais à la sourdine, entre chien et loup, à la Gouin pour être mieux compris. Et c'est alors que M. Caron signa de sa griffe sinistre, — ce qui donne encore raison aux graphologues, — la fameuse lettre dans laquelle il s'engageait à livrer, s'il le pouvait, la tête de Sir Wilfrid Laurier aux bleus. Il fut battu de nouveau, mais il fut plus tard à Québec comme indépendant. On le retrouve dans l'émeute de 1905, toujours dans la même attitude de sinistre, un oeil sur M. Gouin, l'autre sur M. Parent, guettant qui l'emportera pour se ranger du côté du vainqueur.

Il est ministre aujourd'hui d'un gouvernement libéral. Tant pis pour le parti libéral. L'endurer à distance, on le peut quand on n'est pas sujet au haut-le-cœur. Mais nous l'envoyons prêcher la loyauté, la fidélité, halte-là. C'est dégoûtant.

J'ai voulu me chasser ce spectacle de l'esprit et j'ai pris le grand chemin qui traverse le comté d'un bout à l'autre. La journée était belle, le chemin invitant, la campagne reposante.

Partout le long de la route, des maisons proprettes, des bâtiments regorgeant des produits de la terre, des troupeaux humant l'air. Je filai ainsi très loin jusqu'à ce que mon compagnon me dit: c'est ici que demeure M. Henri Hébert, le cultivateur qui se présente. Une maison d'apparence très gaie. J'entraî. M. Hébert était là entouré d'une femme distinguée et de parents des plus aimables, et je me sentis presque chez moi. Point de facons copiées des manières des villes de la franchise cordialité des honnêtes gens qu'étaient nos pères et mères. Sur le parquet, de bons tapis tissés par des mains canadiennes, sur les meubles, des couvertures domestiques dénotant l'habileté et le goût sobre des gens que l'aisance n'a pas gâtés, les tables chargées d'excellents mets, une atmosphère de paix, de bonheur où s'allie la tradition du vieux foyer canadien aux exigences raisonnées du confort mondain. Conversation agréable, enjouée, mais toujours charitable. De l'esprit, mais pas un mot malin, de la culture même, mais point d'affectation. Arrive un gars bien solide aux yeux francs comme ceux du maître; c'est un des serviteurs de la maison considéré comme de la famille, traité avec tous les égards. Je sors de là très ému et je comprends pourquoi l'honneur redonné porte aux yeux de l'épouse quelques larmes que l'énergie sèche presque aussitôt.

Mais si les braves gens ne s'imposaient pas quelques sacrifices...

Et un fils de la Gaule campa un jour sur les bords du Saint-Laurent la croix du Christ et le drapeau de la France civilisatrice.

LEON LORRAIN.

M. Henri Hébert a vu le devoir et il l'accepte. C'est un homme. St-Jean, 20. — Encore un mot sur le sentiment de parti; je l'ai entendu tomber de la bouche d'un homme d'un certain âge mêlé à un groupe qui discutait la situation présente ici.

Je transcris simplement: "On sait bien que Marcellin Robert n'est pas un homme à envoyer à la Chambre. Si Hébert était plus rouge!"

"Tu l'as dit, commentent deux voix."

"Écoutez donc: Est-ce pire d'élire Hébert que d'avoir élu Tarte?"

"On sait bien!"

Certes, non, ce n'est pas pire d'élire Hébert que d'avoir accepté Tarte qui jusqu'à 1891 avait été le plus ardent dénigreur des rouges et qui, même sous serment, ne voulait jamais s'avouer rouge.

Que d'autres exemples je pourrais citer. L'histoire politique est faite de ces modifications d'opinion et il faut qu'il en soit ainsi dans l'intérêt du pays et même dans l'intérêt des partis qui ne peuvent se retromper que dans l'épreuve.

Loins de se calmer, le malaise qui règne parmi les ministériels ne fait que s'aggraver. L'entrevue avec le président de la société d'agriculture du comté de St-Jean, dont vous avez publié le rapport lundi a été toute une révélation pour les membres de la société.

Ces braves gens ne sont pas, au fait de tous les actes ministériels, et quand ils ont appris qu'on leur refusait un octroi pour combler le déficit qu'ils ont subi par suite des besoins nouveaux de la société, ils ont cru tout naturellement qu'ils étaient traités comme les autres. Vous leur avez prouvé le contraire et ils sont furieux, non sans raison.

Pourquoi leur a-t-on refusé cet octroi? Par économie. Oh! la belle!

(Suite à la 2^{me} page)

Sur le Pont d'Avignon...

Jugez, M. Brodeur, et président de la Cour du Banc du Roi, le tribunal le plus auguste que nous ayons? Ce serait une honte!

Qu'on le laisse donc continuer la culture des galfes!

Et pourquoi ne nommerait-on pas sir Rudolph Lemew grand amiral de la marine canadienne?

Est-ce parce qu'il a peur de la dynamite? Pourtant, Rudolph serait beau, avec une tête à la Jack Tar!

Et le commandant Roper, lui, qu'est-ce que M. Brodeur va en faire, s'il est hissé à la magis? Nature?

M. Lagaffe va-t-il l'emporter avec lui, en souvenir du fouet que M. Laurier lui donna à propos de ce même Roper, ou bien le céderait-il à son successeur, en guise de porte-bonheur?

En voulez-vous des lafortunismes? Maître D. A. en a débité à ses électeurs à Saint-Esprit, (ironie du sort!) Montréal, avant-hier. Depuis, il en a peut-être dit d'autres. Et voilà pourquoi nous disons: voici, se avant-dernières — elles sont authentiques.

Supplément — J'ai pas vous voir souvent, donnez-moi donc une p'tite chance! J'ai confiance au ministère, y fera rien sans moi!

Prometteur — J'ai le mot du premier ministre qu'il m'accordera que le chemin de fer de Rawdon soit construit jusqu'au transcontinental; c'est moi qui ai présenté la charte, et j'attendrai assez le premier ministre pour qui me l'accorde!

Esthétique — "M. Bourassa dit que la gloire de Sir Wilfrid Laurier s'enfonce dans la crotte. Dieu que c'est joli, de la crotte!"

Matamore — "C'est pas pour aller en guerre, la marine! Voir si on aime plus la guerre qu'aux autres, voir si on aime plus le ballon qu'aux autres, les nationalistes!" C'est de l'histoire ancienne, c'est de l'histoire grecque; j'ai pas fait la lutte depuis cinquante ans pour avoir peur, moi!

Lugubre — "Demain, j'peux aller me coucher dans le cimetière!"

Sauter — "Des places de juge jusqu'à \$8,000 par année, ça c'est beau! Qu'on prenne bien garde de m'offrir cette place de juge trop vite, j'aurais dessus à pieds joints. Mais y faudrait être fou pour donner ça à son voisin!"

Amoureux — "On peut pas être libéral et conservateur en même temps, c'est comme un homme qui a deux blouses à la fois, y en a toujours une de mauvaise humeur!"

Le "Devoir" publiera demain une nouvelle série des lafortunismes débités aux heureux gens de Saint-Esprit, dimanche dernier.

Il y en a encore d'exquises!

Inauguration et bénédiction de l'Académie Marchand

LA GRANDEUR MGR BRUCHESI PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE. — INTERESSANT PROGRAMME RÉPULSI PAR LES ÉLÈVES. — DES DISCOURS SONT PRONONCÉS PAR MGR L'ARCHEVÊQUE, L'HONORABLE JUGE LAFONTAINE, L'HONORABLE J. DECARIE ET M. C. J. MAGNAN.

L'inauguration officielle de la splendide Académie Marchand a eu lieu hier soir.

Une foule nombreuse avait envahi le vaste édifice et on n'entendait partout qu'exclamations élogieuses sur sa beauté.

Lorsque Sa Grandeur Mgr Bruchesi commença la bénédiction de l'école, qu'il parcourut les corridors bien éclairés, nous pûmes, en le suivant, admirer le bon goût qui règne partout. Les classes sont très bien aménagées.

Elles sont spacieuses, garnies de jolis pupitres et de sièges très confortables. Par de larges fenêtres des flots de lumière et de soleil entrent. D'autre part, une installation électrique, d'un style très sobre mais élégant, fournit un éclairage qui ne laisse rien à désirer sans cependant fatiguer la vue. L'école est en outre munie d'un appareil de ventilation dernier modèle. Attendant à chacune des classes est un vestiaire à l'usage des élèves.

Au rez-de-chaussée, nous avons remarqué une grande cuisine où les jeunes filles pourront apprendre l'art culinaire. Sur chaque étage est une salle dans laquelle se trouvent des machines à écrire, des tableaux de leçons de choses, etc. Enfin, à l'étage supérieur est un grand salon, avec petite estrade. C'est là qu'ont lieu la première séance donnée par les élèves.

Lorsque l'archevêque de Montréal y entra, précédé de plusieurs membres du clergé en surplis, tout le monde se leva. Monseigneur bénit un beau crucifix qui fut aussitôt après suspendu au mur.

Puis la séance commença par un morceau de piano exécuté par trois élèves. Il y eut lecture d'adresses, en français et en anglais, plusieurs jeunes filles récitèrent des vers. Citons entre autres Mlles Blandine Cloutier, Jeanne Desposas et Gabriel Le Luvigneux dont nous avons tout particulièrement admiré le joli talent de diseuses. Mentionnons aussi mesdemoiselles B. Laroche, L. Courtois, A. Alarie et Gabrielle Dalpé qui ont joué ou chanté d'une façon très intéressante.

A l'issue de la séance, l'honorable juge LaFontaine souhaita la bienvenue à l'auditoire et après avoir fait l'éloge de Mgr Bruchesi, invita Sa Grandeur à porter la parole.

S. G. MGR BRUCHESI

L'Archevêque de Montréal se leva aux applaudissements de toute la salle. «Depuis quelques semaines», dit Monseigneur, «je suis surtout occupé à bénir et à inaugurer des écoles nouvelles. Et je trouve que ces semaines doivent compter parmi les plus heureuses dans la vie d'un évêque.»

Après avoir énuméré les écoles qu'il avait bénies dernièrement, Monseigneur continua : «Hier, j'étais au sein d'une population très nombreuse; les jumeaux y sont, dit-on, à l'ordre du jour. J'ai donc béni deux écoles jumelles : une pour les filles et l'autre pour les garçons. C'était la septième bénédiction que je précédais depuis cinq ou six semaines. Partout j'ai rencontré des prêtres, des frères et des religieuses, des magistrats, des pères et des mères, des enfants. C'est à ceux-ci que revient la place d'honneur dans ces cérémonies. A Saint-Eduard, hier, j'en ai vu 2,500 et ce tableau-là était charmant.»

«Partout j'ai suivi le cérémonial dicté par l'Eglise. Il est beau, allez, ce cérémonial ! C'est tout un traité d'éducation chrétienne, c'est un véritable code de toutes les vertus à pratiquer par les maîtres, les maîtresses et les élèves.»

«On y enseigne, entre autres choses, à soigner la santé : santé de l'âme et du corps; les maîtres et les maîtresses seront doux, ils seront éclairés, ils seront dévoués; les élèves seront soumis, obéissants et assidus et cultiveront l'amour du travail.»

«Il y a beaucoup d'analogie entre la bénédiction d'une école et celle d'un temple. Si le temple nous l'eût permis, nous aurions dû aller chanter, à l'église, le «Veni Creator», puis revenant sur nos pas, nous aurions béni l'extérieur de ce magnifique édifice et puis nous serions entré pour bénir l'intérieur. A cause de notre climat nous avons dû abréger la cérémonie.»

«Permettez-moi de relever une remarque qu'on a faite dans un journal. On a annoncé que je devais inaugurer ce soir l'Académie «laïque» de Madame Marchand. Je n'aime pas cette épithète de «laïque» accolée à une institution si profondément chrétienne. On donne au mot laïque une signification trop restrictive. Dans certains pays, école laïque veut dire école sans Dieu. Je vais toujours avec plaisir visiter les institutions dirigées par des religieux et des religieuses. Et c'est avec une joie non moins grande que je suis venu bénir l'Académie de Madame Marchand.»

Madame Marchand, quelle femme dévouée, aussi humble que distinguée ! Certes, elle était loin de se douter, lorsqu'elle embrassa la carrière de l'enseignement, qu'un jour viendrait où l'on élèverait un si beau monument à sa mémoire. Elle fut modeste, accompli le bien en secret, instruisant les enfants mais trouvant qu'elle n'était jamais assez instruite elle-même. Dieu l'a récompensée et les hommes l'honorent.

«Mes chers enfants, je désire que vous reteniez de cette soirée une leçon : On s'occupe beaucoup de vous, on veut votre perfectionnement, votre avancement. Profitez bien de ces belles années.»

Ici l'orateur distingué parle de l'école du soir des Dames du Sacré-Cœur où nombre de femmes et de jeunes filles pauvres, vont, après leur journée faite, et souvent avant d'avoir souper, puiser l'instruction qu'elles n'ont pas eu la bonne fortune d'acquiescer.

Monseigneur encourage les élèves à soigner leur diction, leur prononciation. Elles ont, en Mademoiselle Saint-Jean, une professeur de grand mérite. Puis il termine par la charmante anecdote suivante : «Un Marillou visitait un jour une petite école. En entrant, il vit sur le tableau noir toutes les lettres de l'alphabet.

— «C'est bien long, tout cela», dit-il aux enfants. «Je vais vous enseigner un alphabet bien plus court. Il ne se compose que de quatre lettres qui sont le gage de votre succès : O. B. I. C. «Et, ajoute Mgr Bruchesi, en souriant, c'est le dernier conseil que je vous donne.»

L'orateur suivant est

L'HONORABLE J. DECARIE

secrétaire de la province. Il commence par féliciter les commissaires d'écoles de cette ville de l'initiative qu'ils ont prise de combler une lacune qui existait dans le domaine éducatif de la métropole. Il déclare que le gouvernement actuel s'était toujours montré favorable au développement de l'éducation dans la province et qu'il ne cessait de l'encourager. L'orateur formule le vœu que bientôt des écoles semblables à l'Académie Marchand soient établies partout dans notre province. Nous avons d'excellents collèges où l'Instruction supérieure est donnée; mais l'Instruction primaire l'est encore à désirer dans bien des endroits.

Le gouvernement fait tout en son pouvoir pour améliorer les choses de ce côté-là.

La preuve réside dans le nombre d'écoles normales qui ont été fondées. M. Decarie préconise hautement la nécessité d'une solide culture religieuse, sans laquelle l'éducation ne saurait être complète et encourage les élèves de l'Académie Marchand à étudier sérieusement l'histoire du Canada. L'orateur termine en faisant un bel éloge de Louis Fréchette, notre poète national, qui a chanté sur sa lyre les gloires de nos ancêtres.

M. C.-J. MAGNAN

prononce ensuite le magnifique discours suivant.

Monseigneur,

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier bien cordialement la distinguée directrice de cette belle académie, Mlle Bibaud, pour son aimable invitation. Cette délicate démarche me rappelle, de la façon la plus gracieuse, que je ne suis pas un étranger ici, ce soir, que 25 années de professorat et de journalisme pédagogique donnent droit de cité au directeur de «l'Enseignement Primaire» dans une réunion comme celle d'aujourd'hui.

A la grande joie de prendre part à une aussi belle démonstration s'ajoute le plaisir non moins vif de saluer en Mlle la Directrice de l'Académie Marchand l'héritière d'un grand nom, la continuatrice de l'œuvre pédagogique de Michel Bibaud, l'un des pionniers de l'enseignement au commencement du siècle dernier, le fondateur véritable de la littérature canadienne.

Monseigneur, nous assistons ce soir à une véritable fête de l'éducation.

Cette école primaire supérieure que vous venez de bénir et qui a pour patron le Secrétaire de la Province, est un nouveau monument élevé en l'honneur de la plus noble des causes par une commission scolaire soucieuse de ses devoirs. Destinée aux jeunes filles, cette maison a un rôle important à remplir. C'est ici que viendront se former plusieurs générations de futures mères de famille, de femmes fortes qui perpétueront dans nos foyers les traditions canadiennes et catholiques. Mais, pour remplir cet admirable rôle, il faut que durant son adolescence, la femme ait été mise à même, par une éducation bien comprise, de développer et de fortifier toutes les nobles qualités qu'elle porte en son cœur et en son intelligence.

Il faut aussi qu'elle soit armée contre les difficultés et les épreuves inhérentes à sa haute mission, mais il importe surtout qu'elle soit armée contre l'erreur sous toutes ses formes.

Nos mères furent admirables de vertu et de courage, parce qu'elles furent de grandes chrétiennes. Elles cherchèrent leur idéal dans l'Evangile et le trouveront au pied du Calvaire. Elles ignoraient la mauvaise littérature et le théâtre immoral. Aussi surent-elles s'entourer fièrement d'une riche couronne de vigoureux enfants, qu'elles offrirent généreusement à leur Dieu et à leur Patrie.

Dans des conditions différentes, les institutrices d'aujourd'hui ont à former les imitatrices de celles dont je viens d'évoquer la mémoire.

Quelle grande, mais lourde tâche ! Pour la poursuivre avec succès, il faut se rappeler que le but essentiel de l'enseignement, dans le cas qui nous occupe, c'est de préparer les jeunes filles à leur destination future comme chrétiennes, mères de famille et bonnes patriotes. Les besoins de la vie doivent décider du caractère de l'enseignement, et l'on ne saurait trop recommander cette maxime : «L'Ecole pour la Vie.»

N'importe-t-il pas, en effet, de préparer les jeunes filles aux réalités de la vie ? La jeunesse, a-t-on dit, écrit ses espérances et ses rêves sur le sable où elle s'ébat joyeusement; mais avec la marée montante des années tout s'efface sous les flots. C'est bien là la réalité, car il est rare qu'à l'automne de l'existence, la vie remplisse toutes les promesses du printemps.

Pour accomplir son devoir jusqu'au bout, il faut à tous, à la femme encore peut-être plus qu'à l'homme, cette chose rare qui s'appelle le «caractère».

Il n'y a point d'«homme» dans le monde, suivant Joseph de Maistre. «J'ai vu dans ma vie, dit-il, des Français, des Italiens, des Russes, etc., je «sais même, grâce à Montaigne, qu'on peut être Persan; mais quant à l'«homme», je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie; s'il existe, c'est «bien à mon insu.»

Plus heureux que le grand écrivain français, nous Canadiens, nous n'avons pas à faire le tour du monde pour voir des «femmes» qui méritent ce titre dans toute sa noble et haute conception. Grâce à une formation religieuse bien comprise, les jeunes filles et les jeunes femmes modèles sont encore nombreuses chez nous.

Mais notre nationalité est au tournant de son histoire. La vie fermée d'autrefois, qui fut notre sauvegarde, devient presque impossible. La multiplication des moyens de communication, l'immigration étrangère, les importations littéraires de tout genre créent une situation nouvelle qu'il faut savoir envisager. De là un redoublement de zèle et de travail dans le domaine de l'enseignement.

L'école doit orienter son enseignement sur les besoins de la vie, nous l'avons dit; elle doit même prolonger son influence après la sortie définitive des élèves, car il est salutaire à l'âme de retourner spontanément, joyeusement au bureau de son initiation à la vie intellectuelle, morale et religieuse.

Mais, pour cela, il faut que l'institutrice soit à la hauteur de sa mission, qu'elle sache ce qu'elle a à faire et comment le faire, qu'elle soit instruite, pleine d'adresse et d'habileté, se recommandant par un grand tact.

Dans l'enseignement, si l'on ne sait pas exactement où l'on doit aller, on marche au hasard, l'on s'égare.

Il est donc du devoir strict et impérieux de l'institutrice (ou de l'institutrice) de travailler sans cesse au parachèvement de son instruction, de se tenir au courant des progrès de la science pédagogique et de se préoccuper sérieusement de son perfectionnement professionnel.

Il ne faut pas se contenter d'occuper une place, il faut la remplir, l'honorer même, par sa science et son zèle, en un mot faire tout son devoir et plus que son strict devoir, en dépit des difficultés et, souvent, de l'ingratitude.

Quelle est grande ! quelle est difficile, la mission de l'institutrice ! Non seulement il lui faut rendre intéressant un sujet qui ne l'est pas toujours, éveiller le goût des enfants pour des matières auxquelles ils ne sont guère portés de leur naturel, combattre la monotonie de certains exercices en faisant passer leur aridité à travers son entraînement et son dévouement, mais il faut encore, il faut surtout former, dans l'élève confié à ses soins, l'homme, la femme, ou plus exactement, le chrétien, la chrétienne qui, demain, présentera à la fondation d'un foyer, cellule initiale de la nation.

Imprimez, certes, d'instruire nos élèves le plus possible, car l'instruction est aujourd'hui plus que jamais un outil nécessaire. Et dans la lutte pour la vie, la victoire appartient d'ordinaire, sinon au plus digne, du moins au plus instruit. Et cette nécessité s'impose doublement pour nous, qui sommes destinés à vivre au milieu de peuples divers, tous utilitaires et très après au gain.

Mais prenons garde ! Que la science de l'école ne soit pas une vaine science. Les mathématiques, la chimie, la géographie dans les écoles de filles, c'est beau. Mais ce qui vaut mieux, suivant l'avis d'un grand évêque de France, «ce sont les mathématiques de leur avoir et de leurs dépenses, la chimie de la cuisine et la géographie de leur intérieur.» En d'autres termes, c'est de leur inculquer de sages notions d'économie domestique.

Je concède même, avec un auteur anglais dont j'ai oublié le nom, qu'il faut faire en sorte que les femmes ressemblent à ces trois choses, assez singulières de prime abord : 1o, à l'escargot, qui garde constamment sa maison; mais ne pas mettre sur son dos tout ce qu'elle possède; 2o, à l'écho, qui ne parle que lorsqu'on l'interroge, mais ne pas vouloir toujours avoir le dernier mot; 3o, à l'horloge de la ville, être d'une rectitude et d'une régularité parfaites, mais ne pas faire de bruit pour être entendu de toute la ville.

Mais comme c'est sur les genoux de la femme que se forme ce qu'il y a de plus excellent au monde, «un honnête homme et une honnête femme», il convient d'ajouter à l'instruction littéraire et technique l'éducation religieuse. C'est bien là l'avis de tous les grands penseurs, entr'autres, Montaigne, Guizot, Cousin. Le premier dit fort originalement : «Il ne faut pas dresser le corps sans l'âme, mais les conduire comme un couple de chevaux attelés au même char.»

En effet, à quoi servirait à nos enfants de savoir lire, si, plus tard, ils ne lisent que des mauvais livres, à quoi leur servirait de savoir écrire si, un jour, ils devaient rédiger des fautes ? A la science, qui est bonne, sachons ajouter la vertu, meilleure encore. «La vertu sans la science n'est que la science sans l'âme, mais la science n'est que le moyen de corruption», selon l'expression de Mgr Gibier.

Voilà la grande tâche confiée aux institutrices. Et je sais avec quelle intelligence et quelle compétence celles de cette Académie s'efforcent de la remplir. Aussi, je souhaite à toutes nos écoles de la province un personnel enseignant aussi bien préparé que celui de l'Académie Marchand.

Les bonnes institutrices sont nombreuses, Dieu merci ! mais les médiocres le sont aussi, hélas ! C'est pour quoi je comprends le beau geste du gouvernement de Québec qui, d'accord avec l'assentiment des évêques, s'efforce d'élever le niveau de la province, dans chaque diocèse. Dans ces institutions de pédagogie, avec la méthode on donnera aux futures maîtresses de l'école la science ou culture personnelle, car, — je l'ai lu, je ne sais où, — la science est au professeur ce qu'est la hache au bûcheron, l'outil à l'artisan, l'aile à l'oiseau.

Je comprends encore, et je l'en félicite, la générosité du gouvernement vis-à-vis des institutrices en retraite dont la pension a été augmentée de 50 p.c. lors de la dernière session de la Législature, et vis-à-vis des institutrices qui réussissent le mieux, ou qui persévèrent le plus longtemps dans la carrière et qui, chaque année, reçoivent une trentaine de mille piastres sous forme de primes spéciales.

Toutes ces mesures (et celles qui suivront, nous en avons l'assurance) constituent un encouragement efficace pour l'institutrice. Aussi en présence de cette bonne disposition des gouvernements, comme en face de besoins nouveaux, le personnel enseignant doit redoubler d'efforts.

Il appartient surtout à nos académies ou écoles primaires supérieures de secondar les efforts des autorités qui ont complété et presque renouvelé, de puis quelques années, l'enseignement moyen.

Notre province est maintenant dotée d'écoles spéciales assez nombreuses pour songer sérieusement à préparer des élèves capables de les fréquenter : c'est particulièrement le rôle de l'école primaire supérieure. Pour correspondre aux efforts patriotiques du gouvernement, nos écoles primaires doivent donc s'étendre et se compléter.

C'est ainsi que, sans briser les cadres de notre organisation pédagogique, — organisation excellente dans son ensemble, — sans chasser Dieu de l'école et tout en laissant le crucifix à la place d'honneur, — suivant la belle et sage expression de l'honorable M. Decarie, — nous pouvons faire produire à notre système scolaire professionnel le maximum de rendement possible.

C'est la gloire de la province de Québec et l'honneur de ses gouvernements, dans un siècle d'impérialisme de l'enseignement public dans le sens du véritable progrès.

L'HONORABLE JUGE LAFONTAINE

de la Commission Scolaire de Montréal, donna une courte explication de l'action des commissaires lorsqu'ils résolurent d'ériger l'Académie Marchand. Jusqu'ici, ils avaient laissé aux religieuses le soin de s'occuper des jeunes filles. Ces religieuses ont accompli leur devoir : les nombreux couvents qu'

elles dirigent en font foi. Mais l'Académie Marchand s'imposait et ils l'ont compris. Cette nouvelle école sera toujours guidée par des maîtresses dont les principes ne laissent rien à désirer. Elle sera toujours franchement catholique.

«Éliminez l'enseignement de la morale de nos écoles», dit M. le juge en terminant, «et vous ne ferez des élèves que des criminels avérés. Cela est admis

par tout homme connaissant la vie et qui a eu l'opportunité de tirer des conclusions de son expérience de chaque jour.»

Après le discours du juge LaFontaine, tout le monde fut invité à signer son nom dans un registre-souvenir.

Outre les personnalités déjà mentionnées, nous avons encore remarqué MM. le chanoine roy, le curé Charrier, l'abbé Tranchemontagne, l'abbé Richard,

l'abbé Castes, l'abbé Ph. Perrier, directeur des Ecoles, J. N. Perreault, directeur, M. Mondan, principal de l'Ecole Montcalm, les RR. PP. Valentin et Henri, de l'ordre des Franciscains, le Dr et Madame J. P. Decarie, M. McLaughlin, M. Giroux, le Dr Katini Malouf, l'échevin Brodeur, l'abbé Desrosiers, J. M. Dionne, tous les prêtres de la paroisse Saint-Jacques, Madame H. Gelin-Lajoie, Mlle Idola Saint-Jean et tout le personnel de l'Académie Marchand.



CHAS. DESJARDINS & CIE.

Le choix chez "DESJARDINS" est très varié

L'APPROCHE DES FÊTES

Fait songer aux toilettes et aux cadeaux.
On a donc double raison de parler de

FOURRURES

ce complément indispensable de toute toilette d'hiver, et l'article par excellence à offrir comme étrenne.

Pourquoi ne pas aller directement là où vous êtes certain de trouver ce qu'il vous faut, tel que vous le désirez, et où la Qualité, le Fini et la Durée sont insurpassables.

Nous avons de tout pour tous. Styles exclusifs; Créations originales; Modèles élégants.

40%

MEILLEUR MARCHÉ. — Notre système d'achat au comptant, et notre grand débit nous permettent de toujours offrir une valeur supérieure à au moins 40 p.c. plus bas que le prix que vous payez habituellement pour une qualité inférieure! NOUS VOUS LE PROUVERONS!

Notre grande spécialité:—

MOUTON DE PERSE

Deux qualités supérieures qu'on ne trouve qu'à Paris, Londres et New-York.

Choix sans précédent de plusieurs centaines de

PARDESSUS FOURRES

pour hommes et jeunes gens.—Voyez-les!

Une nouveauté comme confection artistique: MANTEAU EN SEAL ELECTRIQUE pour dames et jeunes filles.

Paletots en CHAT SAUVAGE; Robes de voitures; Descentes de lit; Rugs en fourrure, PEAUX DE TIGRE.

Demandez notre nouveau catalogue illustré.

Chas. Desjardins & Cie

130 Rue ST-DENIS, Montréal

Entre Saint-Catherine et Dorchester.



DESJARDINS

LE NATIONALISTE

¶ Le plus répandu et le mieux renseigné des journaux du dimanche.

¶ C'est l'adversaire du tripotage, des pots-de-vin, des vendeurs de promotions.

¶ C'est le meilleur médium d'annonces.

¶ C'est le défenseur hardi des classes ouvrières, des pauvres, des exploités.

¶ Il donne une critique sévère mais juste de nos administrations fédérale, provinciale et municipale.

¶ C'est le journal des sportsmen le dimanche.

Abonnez-vous et Annoncez dans le "Nationaliste".

BUREAU : 71A RUE SAINT-JACQUES. — Tél. Main 7460.

Concours de la Société du Parler Français au Canada, 1911

Programme. --- Dispositions générales

I.—Le concours de la Société du Parler Français au Canada, qui aura lieu le 15 janvier 1911, sera fermé le 15 septembre 1911.

II.—Le concours est ouvert à tout auteur canadien-français qui voudra y prendre part. L'inscription est gratuite. Il suffira d'envoyer son manuscrit, en observant les conditions du "programme".

III.—Toute œuvre présentée au concours devra être inédite.

IV.—Les concurrents devront s'inspirer de l'esprit qui préside aux travaux de la Société du Parler Français au Canada; préférence sera donnée aux œuvres de caractère plus nettement canadien-français.

V.—Les manuscrits présentés au concours devront être écrits lisiblement sur le recto seulement du papier.

VI.—Ils ne devront pas être signés, mais ils porteront uniquement une "devise". Cette "devise" sera répétée, avec le nom et l'adresse de l'auteur, sur une feuille distincte, qui sera contenue dans une enveloppe fermée, transmise avec le manuscrit.

VII.—Les manuscrits devront être adressés et parvenus, avant le 15 septembre 1911, à M. le Secrétaire général de la Société du Parler Français au Canada, No 236, Casier, Québec.

VIII.—Le concours sera jugé par un jury constitué de la façon suivante:

M. Pamphile LeMay, de Québec; M. l'abbé Ph. Perrier, de Montréal; M. l'abbé Camille Roy, de Québec; M. Albert Lozeau, de Montréal; et le Secrétaire général de la Société du Parler Français au Canada.

IX.—Le nombre et la nature des récompenses dans chaque section seront déterminés par le jury, d'après la valeur des œuvres présentées au concours.

X.—Les résultats du concours seront proclamés dans une séance solennelle de la Société du Parler Français au Canada.

XI.—Les manuscrits pourront être retournés aux auteurs, sur leur demande et à leurs frais. Mais la Société décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

XII.—Le concours comprendra trois sections:

1o. Section de la dialectologie.

2o. Section de la prose.

3o. Section de la poésie.

Chaque manuscrit devra porter l'indication: 1ère Section, 2e Section, ou 3e Section, suivant la section pour laquelle l'ouvrage sera présenté au concours. Mais un même concurrent pourra être admis à concourir dans plus d'une section.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1ère Section. Dialectologie.

I.—Chaque concurrent pourra soumettre au jury une "étude de dialectologie canadienne-française", comportant le relevé et la signification des termes populaires franco-canadiens se rapportant à "la maison du paysan canadien-français" (construction, aménagement, mobilier, ustensiles, etc.).

II.—La longueur du manuscrit n'est pas limitée.

III.—Il pourra être décerné dans cette section:

Un prix de vingt à quarante piastres (selon la valeur de l'étude).

Des diplômes d'honneur et des mentions.

2e Section. Prose.

I.—Chaque concurrent pourra présenter une "nouvelle canadienne-française". Le sujet est libre: l'action peut être entièrement imaginée par l'auteur, ou se rapporter à l'histoire.

II.—La nouvelle devra remplir, à l'impression, au moins une vingtaine de pages du "Bulletin du Parler Français au Canada".

III.—Il pourra être décerné dans cette section:

Un prix de vingt-cinq piastres.

Des diplômes d'honneur et des mentions.

3e Section. Poésie.

I.—Chaque concurrent pourra soumettre un poème ou une collection de poèmes. Sujet libre.

II.—Le nombre de vers n'est pas limité.

III.—Il pourra être décerné dans cette section:

Un prix de vingt-cinq piastres.

Des diplômes d'honneur et des mentions.

Pour le Bureau de direction de la Société du Parler Français au Canada.

Le Secrétaire général.

ADJUTOR RIVARD.

No 236, Casier, Québec.

LES LOIS DE LA CONSTRUCTION

LE COMITÉ CIVIQUE SOUMETTRA DES PROJETS D'AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS SUIVANTS.

Le Comité civique a préparé un mémoire des modifications qu'il désire apporter à la loi du bâtiment; mémoire qu'il adressera à la Commission chargée d'en faire la refonte, et dont voici le texte:

"Différentes clauses se rapportant à des matières qui doivent être soumises soit au conseil municipal ou à la commission des incendies et de l'édification. Ces clauses devraient être modifiées pour les conformer au présent système d'administration par le bureau des commissaires.

"La section 8 se rapporte aux plans, spécifications et permis. Nous soutenons qu'il serait dans l'intérêt de la cité qu'une copie de la loi soit déposée entre les mains de l'inspecteur pour référence en tous temps, et pour ses assistants, pour qu'ils puissent le consulter lorsqu'on construit l'édifice. Quant aux permis pour lignes, niveaux, égouts, et communications d'eau, ces permis devraient tous être accordés par le bureau de l'inspecteur des bâtiments.

"La section 10 se rapporte aux honoraires pour permis. Ces honoraires devraient être révisés de manière à correspondre à l'augmentation des dépenses du service.

"La section 21 définit les termes généraux dont on se sert dans les règlements. Nous soutenons qu'il serait sage de ranger toutes les maisons de rapport parmi les édifices de première classe, c'est-à-dire constructions complètement à l'épreuve du feu lorsque plus de six familles et le concubinage, s'il y en a un, doivent l'occuper. On devrait établir des prévisions par lesquelles le terme "théâtre" comprendrait les salles cinématographiques.

"La section 22 de la clause 22 donne les limites dont on peut exclure les édifices de troisième classe. Cette section a besoin de quelques changements à cause de l'agrandissement de la ville.

"La section 23 se rapporte à la qualité des matériaux de construction. Les spécifications actuelles de la Canadian Society of civil engineers devraient être adoptées sur cette question.

"La section 25 se rapporte aux exigences de la substructure. L'usage du sapin devrait être condamné et remplacé par le béton, dans les édifices ayant plus que deux étages.

"Pour les autres suggestions concernant l'amélioration du service de l'inspecteur des bâtiments, nous croyons que les divers inspecteurs des services de l'édification et de l'hygiène devraient être placés sous le contrôle de l'inspecteur des bâtiments, en tant que leurs travaux sont en communication avec ce département.

"Nous recommandons aussi que des dispositions soient prises pour avoir un nombre suffisant d'inspecteurs d'électricité pour remédier à l'inspection non-officielle actuellement existante et exécutée par des compagnies particulières.

"Nous suggérons aussi que nonobstant le présent règlement concernant le style et la ligne de construction dans certaines rues on devrait prendre des dispositions pour mieux protéger l'apparence esthétique de certaines parties de la ville."

(Signé) S. D. VALLIÈRES, PETER LYALL.

PAS DE FONDS POUR LA POLICE

Les Commissaires ne peuvent faire droit aux demandes du chef. Pas d'augmentation non plus pour les pompiers

Le budget de 1911, qui est à peu près terminé, n'affecte pas de fonds à l'augmentation de l'effectif de la police ni du service des incendies. Les commissaires, à cause des exigences de la ville telle qu'agrandie, ont dû réduire chaque article au plus strict minimum.

Le chef Campeau avait demandé deux cents hommes nouveaux, dont il a besoin non seulement dans les nouveaux quartiers, mais en plein centre de la ville. Bien qu'ils reconnaissent l'importance de cette demande, les commissaires n'ont pas pu y faire droit.

Cette situation est fort embarrassante pour le chef Campeau. Il comptait sur 200 nouveaux agents, dont cinquante auraient été mis en service dans les nouveaux quartiers.

L'effectif de la police montrealaise se compose de 920 hommes: 290 font le service la nuit et 125 le jour, et il y en a toujours à peu près 35 en vacances.

Couché dans un poulailler

Hier soir, l'agent Godbout, qui revenait d'aller constater un vol qui venait d'être commis dans un poulailler, lorsqu'il arriva le voleur avait pris la tête des chapons, et, chose étrange, le cadenas du poulailler était resté intact. On ouvrit et à l'intérieur on trouva un individu, qui donna son nom Odilon Labelle, gisant, évanoui, sur un lit de deux poules mortes.

Amené devant le magistrat, Labelle a protesté de son innocence; enquête vendredi.

Les pommes fameuses

M. Peter Reid, de Châteauguay Basin, secrétaire de la Société de Pomologie, a reçu des juges de l'Exposition des pommes canadiennes, tenue à Vancouver, un diplôme d'honneur pour les dix boîtes des plus belles pommes fameuses: un premier prix de cent dollars accompagnant le diplôme.

Cette exposition fut la plus considérable tenue jusqu'ici en Canada, et non en Amérique.

L'Amérique en

trente-six heures

New-York, 19. — W. R. Holt, journaliste de Londres, partait pour Liverpool samedi soir sur le "Mauretania", ligne Cunard, après avoir "visité" l'Amérique en trente-six heures. Arrivé vendredi matin sur le gros turbinier qui a entrepris de faire en douze jours le voyage Liverpool, par New-York, il prenait un taxi au débarcadere, descendait le tunnel du Pennsylvania R.R. montait dans le train de Washington, avait une entrevue avec le président Taft, puis, après avoir visité le Capitole et la bibliothèque nationale, il revenait à New-York pour voir à la course le Broadway, la Cinquième avenue et le quartier chinois. Tout cela dans la journée de vendredi. Samedi, il visita le maire, les échevins, la police, le gouverneur, les magistrats, les quai, les ponts, des parties de Brooklyn, des Queens, de Bronx, de Staten Island pour reprendre sa cabine à cinq heures, une heure avant le départ du paquebot.

LES CRITIQUES DES FONCTIONNAIRES

Les Commissaires et les échevins s'opposent à ce que les fonctionnaires municipaux accordent des interviews aux journaux

M. William Robb, trésorier municipal, a été cité devant le Conseil, à la séance d'hier après-midi, pour donner des explications au sujet d'une interview accordée à un journal, et qui n'avait pas été fidèlement rapportée.

M. Robb avait exprimé à un journaliste son dépit de ce que le Conseil n'avait pas daigné mettre à l'ordre du jour son mémoire relatif à l'augmentation de la taxe foncière. Et il aurait ajouté qu'il se félicitait, néanmoins, d'avoir eu l'entière approbation des commissaires, qui sont des hommes d'affaires. Or, quelques échevins ont cru voir, dans ce discours, une déclaration contraire à la discipline municipale.

Il regrette que la motion de l'échevin Tétréau, faite autrefois pour empêcher les employés de l'Hôtel de Ville de s'engager dans le cœur des journalistes, ait été retirée par considération pour ces derniers.

L'échevin Emard a présenté sa motion, portant que le tramway ne remplisse pas ses engagements relatifs à la construction de nouvelles voies suivant les besoins de la circulation, et demandant aux avocats si, dans ces conditions, l'administration municipale n'a pas le droit de résilier le contrat de la compagnie. La motion a été adoptée.

L'échevin Tétréau a demandé aux commissaires s'ils pouvaient faire passer des égoûts dans la paroisse de Saint-Jean-Berchmans.

Quand a été présenté au Conseil le rapport des commissaires, recommandant la nomination de Thomas Fleming aux fonctions de coteur, l'échevin Mayrand a proposé que, avant l'adoption du rapport, une enquête soit faite pour établir la compétence des coteurs.

Cette motion a été rejetée par 13 voix contre 12. Le maire Guérin votant contre. L'échevin Tétréau fit ensuite adopter par le Conseil que le rapport reste sur la table jusqu'à la mise à l'ordre du budget.

Sur proposition de l'échevin Dandurand, il a été décidé d'inviter les maires de toutes les municipalités de la ville de Montréal à venir discuter un projet de loi fédérale. L'échevin Dandurand a exprimé l'opinion qu'un grand nombre de municipalités seraient en faveur de cette mesure si elles en connaissaient la portée exacte.

LA "FARMERS BANK" SUSPEND SES PAIEMENTS

Elle n'a pu faire face à ses engagements, hier matin, à la "Toronto Clearing House"

Toronto, 20 Déc. — La "Farmers Bank" vient de suspendre ses paiements.

Elle avait fondée à Toronto il y a un mois de quatre ans et possédait trente succursales dans l'Ontario.

Quelques jours les bureaux avaient été ouverts au public hier, jusqu'à 2 heures, comme d'habitude, la banque était pratiquement en faillite depuis le matin, au moment où elle n'avait pu à la "Toronto Clearing House" couvrir son déficit vis-à-vis des autres banques, en tout, une somme de près de \$20,000.

D'après l'acte des banques, un établissement du genre ne considère suspendu, dès qu'il est incapable de faire face à ses engagements et il est, alors, du devoir du président de l'Association des Banquiers Canadiens de nommer un curateur qui prend immédiatement charge des affaires de la banque et ouvre une enquête.

La banque a 90 jours pour mettre ordre à ses affaires et, si au bout de ce temps, elle n'a pu acquiescer, elle est déclarée de nouveau comme étant solvable. Mais le fait est excessivement rare.

M. W. R. Travers, vice-président et président de la "Farmers Bank", a déclaré que la banque fermait ses portes pour quelques jours, seulement, 4 ou 5, peut-être, afin de réaliser sa situation. Il semble tenir la presse responsable des difficultés que l'institution rencontre, et parle amèrement de la publicité maladroite faite autour des affaires de la banque, à la suite des révélations produites au cours d'un procès à Lindsay.

Sir Edward Clouston, de Montréal, le président de l'Association des Banquiers Canadiens a délégué le secrétaire de l'Association, M. John Knight, pour faire fonction de curateur.

Cette nomination n'est, naturellement, que provisoire et on est anxieux, dans le monde financier, de savoir qui va être désigné, définitivement.

Plusieurs banquiers suggèrent le nom de M. Stavert, de la Banque de Montréal, qui remplit le même office, lors de la fermeture de la Banque d'Ontario, tandis que d'autres disent que, vu le faible actif de la "Farmers Bank", on pourrait confier la chose à une personnalité moins marquante que M. Stavert.

Depuis la fondation de la banque, on a toujours émis des doutes sur sa stabilité.

Il y a quelques temps, trois employés de la succursale de Lindsay, passaient par la "Home Bank", et furent ensuite accusés, par leurs anciens directeurs, de ruiner le crédit de la "Farmers Bank" en incitant le public à retirer ses fonds de cette institution et à les placer à la "Home Bank".

Au cours du procès, le chef comptable de la "Farmers Bank", M. Fitzgibbon fut obligé d'expliquer certains versements de fonds et ses explications amenèrent le juge Harding à des remarques assez élogieuses, pour la direction de la banque.

Dans son adresse au jury, il recommanda l'acquiescement honorable des prévenus.

Ce procès mit le public en défiance et fut le commencement de la débâcle.

LA RÉGLEMENTATION DU PAIN

Le Conseil Municipal adopte un nouveau règlement, prescrivant le pain de 4 et de 2 livres, d'une livre et demie et d'une livre

Après bien des tâtonnements, le Conseil municipal a adopté hier après-midi un nouveau règlement relatif au poids du pain, et dont il espère que les termes satisfieront les boulangers français et anglais. Ceux-ci réclamaient le pain d'une livre et demie, et ceux-là réclamaient un pain de deux livres. Le règlement prescrit ces deux poids. L'étiquette où est indiqué le poids devra porter des chiffres de trois quarts de pouce.

L'échevin Larivière a demandé la suppression, dans le texte d'une livre et demie. L'échevin Boyd a rétorqué que des boulangers vendaient beaucoup de pains d'une livre et demie, et qu'il ne voyait pas bien pourquoi le Conseil les empêcherait de vendre le pain réglementaire, fixé dans la section 1-c-dessus, ne sera pas exécuté, après la cuisson, de plus de deux onces.

Sec. 1b.—Mais il est défendu de vendre, ou de fabriquer pour être vendu, du pain réglementaire, du pain dont le poids réglementaire fixé dans la section 1-c-dessus, ne sera pas exécuté, après la cuisson, de plus de deux onces.

Sec. 1c.—Le présent règlement fera partie du règlement No 299, tant pour la clause pénale que pour toutes autres clauses qui y sont contenues.

Sec. 1d.—L'infraction du règlement No 299 est amendée en ajoutant, en icelui, après le mot "fabrication", les mots "le poids".

La Chambre de Commerce

Demain après-midi, à 21 heures, à 4 heures 30 il y aura réunion du Conseil. M. Urban J. Leclercq, membre du corps consultatif des États-Unis adressera quelques mots sur le rôle et les attributions des Chambres de Commerce locales et étrangères.

L'hygiène des tramways

Toronto, Ont., 20. — M. H. Capwell envoie une lettre au maire Geary, demandant la façon dont le tramway de Toronto traite les règlements d'hygiène. Il dit que l'incrimination des tramways est un danger public, et il demande la mise en accusation des officiers de la compagnie.

Vingt trois ans en prison

Un individu du nom de Eugène La Pointe a comparu samedi, devant le juge Bazin, et s'est avoué coupable d'avoir volé deux jupes à la porte d'un magasin.

Après avoir déjà été en prison 72 ans, il a été condamné à vingt-trois ans en tout; mais donneront une "chance" cette fois-ci.

C'est la société qui a besoin de "chance". Et La Pointe fut condamné à 23 ans de détention. Il était sorti de Saint-Vincent de Paul depuis une semaine seulement; il est âgé de 43 ans.

Ce journal est inséré au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Presse" (à responsabilité limitée), Henri Bourassa, directeur-général.

UN MOT DE LA HUDSON "33"

ON PEUT ATTEINDRE TOUTES LES PARTIES POUR LES HUILER

Il y a plus de voitures qu'on ne le croit qui sont endommagées parce qu'on a négligé de mettre de l'huile où il en faut. Il arrive souvent qu'une partie quelconque de la voiture ait un besoin pressant d'être huilée et on néglige ce travail, précisément parce que cette partie est difficile à atteindre et que le chauffeur est pressé ou ne veut pas souiller ses vêtements. C'est pour cette raison que dans la "HUDSON" on a placé toutes les parties qui ont besoin d'huile de telle sorte qu'on puisse les atteindre sans souiller ses vêtements. Sous ce rapport, c'est la voiture la plus commode qui ait jamais été fabriquée.

The WILSON BROS. MOTOR Co., Limited

Edifice du Forum.

TEL. UPTOWN 2600.

Raccordement Privé.

Dans l'Entrevue

MACHINISTE BLESSE

Frank McAtter, machiniste à l'emploi du Grand-Tronc, en regardant par la lunette de sa locomotive, hier, a été frappé par un wagon à marchandises qu'on remorquait en sens inverse. McAtter est mourant.

GREVE REGLÉE

Les mécaniciens, forgerons, chaudronniers et tôliers du Missouri-Pacific reprennent aujourd'hui le travail, acceptant une augmentation de salaire de trois cents de l'heure qu'ils avaient déjà refusée en mai dernier. Les heures de travail sont maintenant. On dit partout à Saint-Louis, Missouri que c'est une victoire pour les patrons.

AU MILE END

La gare nouvelle sera prête avant la fin de janvier, à la Ville Saint-Louis, maintenant quartier Saint-Louis. Cette gare est très jolie. Elle comporte une salle d'attente de 45 pieds par 35 pour le public. La salle des dames mesure 15 x 24 et, à chaque bout de la gare, il y a des abris de 75 pieds de longueur.

L'augmentation du trafic, à cet endroit, a nécessité la construction d'une nouvelle gare qui fait un contraste très agréable avec l'ancienne bicoque.

UN PROGRES

Le Pacifique Canadien munira les wagons-observatoires qu'il fait construire aux usines Angus, de vacuum nettoyeurs qui permettront le balayage du wagon sans le moindre inconvénient pour les voyageurs. La poussière sera rejetée automatiquement au dehors par cet appareil.

COLONISATION

On rapporte des quartiers généraux du Grand-Tronc, dans l'Ouest, que des milliers d'arpens de terre ont été labourés pour les semailles du printemps prochain au sud du district Scott, Saskatchewan, et au nord-est de Wainwright, le long de l'embranchement Battleford.

ECLAIRAGE ELECTRIQUE

Le Pacifique-Canadien a décidé d'installer l'éclairage électrique dans tous ses wagons de luxe, wagons-palais, wagons-réfectoires, wagons-observatoires, wagons-lits, et autres. Le système Stone sera employé et c'est le mouvement du wagon qui donnera l'énergie électrique, avec une batterie sèche pour le temps d'arrêt. Ce système est très pratique et de nombreux travailleurs sont occupés ces jours-ci à l'installer dans les voitures construites aux usines Angus.

EN VOYAGE

M. Davis, gérant du trafic des voyageurs, et Cy. Warman, conférencier, tous deux du Grand-Tronc, sont partis hier soir pour Boston, d'où ils reviendront jeudi. M. Warman a plusieurs conférences à donner, sur le réseau qu'il représente, et ces conférences sont toujours suivies avec grand intérêt. Elles font connaître à l'étranger les vastes ressources de notre pays tout en servant les intérêts du Grand-Tronc. C'est un système très pratique de relations nationales. M. T. P. Phelan, président de la "Canadian Railway News Company" parlait ces jours derniers pour l'Angleterre.

LE ROULANT AUGMENTE

Le Pacifique-Canadien vient de commander pour sept millions de wagons de différentes catégories. Il y a dans cette commande deux mille wagons glaciers et wagons à marchandises, et deux cents voitures à voyageurs et à bagage en marche aux usines Angus. Dans d'autres usines on a placé des commandes pour deux mille wagons d'une capacité de quarante tonnes. Ces wagons auront un chassis en acier et complèteront le roulant avec les cinq cents wagons à bestiaux et les huit cents wagons-plat-forme et les soixante-quinze locomotives de traction lourde ou rapide.

Gare aux cambrioleurs

LES CHEVALIERS DE LA PINCE SONT A L'ŒUVRE, UN PEU PARTOUT, DANS LA VILLE.

Chaque année, à pareille époque, une bande de cambrioleurs s'abat sur notre ville, et toute l'hiver durant, ils pillent à droite et à gauche, sans se soucier de la police. Nombreux déjà sont les magasins qui ont reçu la visite des chevaliers de la pince.

Dans la nuit de samedi à dimanche, une grande glace a été brisée chez M. P. Giguère, bijoutier, 888 Sainte-Catherine Est, et pour près de \$800 de bijoux ont été enlevés.

Le même soir, le magasin de chaussures de M. James O'Rourke, 38 rue Windsor, était visité par des voleurs, qui s'emparèrent de pas moins de \$100 de marchandises.

Dimanche soir les cambrioleurs "opèrent" encore chez un bijoutier, M. Jules Vézina, coin Amherst et De Montigny, était la victime cette fois. La porte de derrière fut enfoncée et pour près de \$1,500 de bijoux disparurent.

Samedi, M. A. Benoit, épicière, 398 rue Ontario Est, s'est fait voler une pleine voiture de provisions pendant qu'il était à faire sa livraison rue Sherbrooke. Le cheval et la voiture ont été retrouvés, mais des provisions aucune trace.

Dans chacun de ces cas la Sûreté a été avertie.

Société d'une messe

Archevêché de Montréal, Le 19 décembre 1910.

M. l'abbé Napoléon Houle, aumônier de la Maison de Lorette, décédé ce matin, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNION.

EMILE ROY, Chanoine, chancelier.

Irlandais et Italiens

aux prises

UN FILS DE LA VERTE ERIN MET TROIS CALABRAIS HORS DE COMBAT.

A la suite d'une bataille en règle survenue aux coins de la rue Saint-David et de la rue Saint-Jacques, hier soir, un Irlandais et trois Italiens ont été conduits à l'hôpital souffrant de nombreuses blessures qu'ils s'étaient infligées avec des couteaux.

Patrick Shields—c'est le nom de l'Irlandais, ou s'en serait douté—se présente au poste de police de la rue Chabouliet en disant: Allez ramasser trois cadavres dans la rue Saint-David. Shields perdait beaucoup de sang par une blessure qu'il avait reçue à la tête; pendant qu'on l'envoyait à l'hôpital les agents Filiatrault et Goulet se rendaient sans tarder à l'endroit désigné par l'Irlandais. Rendus là ils trouvèrent, inanimés, trois Italiens qu'ils s'empressèrent de faire conduire à l'hôpital.

Voici ce qu'on apprend plus tard au sujet de cette affaire: Shields, arrivé récemment de Kildare, Irlande, passait dans la rue Saint-Jacques lorsque l'un des Calabrais l'interpella d'une manière qui ne plut pas au fils de la Verte Erin; une bataille s'ensuivit. Comme les deux autres Italiens voyaient leur compatriote à la veille de tomber, ils se ruèrent sur Shields, qui, doué d'une force herculéenne, réussit à vaincre le trio.

L'affaire se terminera devant le magistrat.

Projet d'annexion

à la ville d'Ottawa

Ottawa, 20.—Depuis quelques mois, les citoyens de Mechanicsville ont demandé l'annexion à la ville d'Ottawa. La question a toujours été remise, et on ne l'a jamais décidée. Voici maintenant que les habitants de Mechanicsville sont revenus à la charge, et qu'ils ont fait une demande officielle au conseil de ville d'Ottawa. Le conseil a donné l'ordre à l'ingénieur Kac d'étudier ce projet, et de préparer un rapport aussitôt que possible. Quoiqu'il en soit, rien ne sera fait par le conseil de cette année, mais il est assez probable que le conseil de l'année prochaine accueillera favorablement la demande de Mechanicsville. Il y a là une population assez considérable.

Pour le Monument Dolland

L.A.C.C. (casier, 2183, Montréal) accuse réception de la contribution suivante: Cercle Saint-Charles No 10 de l'Alliance Nationale, Pointe Saint-Charles: \$5.00. Le chèque porte les signatures de M. Anstole Lachapelle, président et Sim. Laprade, trésorier.

C'est le temps de commencer à soulever l'annexion de la ville d'Ottawa. N'oubliez pas d'insérer le nom de Dollard sur votre liste principale et de réserver une belle offrande pour le fonds du monument. C'est pour l'honneur de la patrie canadienne et de la cité de Maisonneuve.

M. A.B.D. nous a fait parvenir hier deux piastres pour le monument Dollard. Nous l'en remercions sincèrement.

Recrues pour

St-Vincent de Paul

Joseph Couture et Arthur Lemieux, dont l'agitation est racontée dans une autre colonne, se sont reconnus coupables d'avoir cambriolé le magasin de M. Ethier, tailleur, rue Sainte-Catherine Est. Ce sont deux anciens forçats; le Magistrat Bazin les a renvoyés à St-Vincent de Paul pour trois années.

L'Hôtel de Ville

Ottawa, 20. — Les travaux d'améliorations à l'hôtel de ville, sont presque terminés, et tous les bureaux seront prêts pour la première semaine de janvier. Les travaux coûteront plus de soixante mille dollars.

